

Chers collègues,

Cette motion qui vous est proposée concerne ce que le président de la république et son gouvernement appellent la réforme territoriale et ce que nous appelons la régression territoriale.

Cette réforme peut être vue à travers 3 domaines pour être simple.

D'abord, il y a une régression financière et fiscale par la suppression de la taxe professionnelle. Il y a une absurdité de la part du gouvernement qui veut changer les règles financières des collectivités locales avant même d'avoir défini les nouvelles compétences.

Aujourd'hui sur les impôts locaux :

49% de l'impôt vient des ménages

51% de l'impôt vient des entreprises

Demain avec la suppression de la taxe professionnelle sur ces mêmes impôts locaux :

68 à 73% de l'impôt viendra des ménages ce qui implique encore plus la détérioration du pouvoir d'achat et la coupure entre le territoire et l'entreprise.

Dans le même temps, le gouvernement a prévu une 2<sup>ème</sup> sanction vis-à-vis des collectivités locales puisque les dotations dont bénéficient les collectivités augmenteront de 0,6% l'an prochain alors que ce que l'on appelle « le panier du maire » ou « le panier du président du CG » c'est-à-dire ce que l'on doit payer avant même toute augmentation va évoluer de 3%.

Ce qui signifie alors même que les collectivités locales qui sont les principaux artisans des investissements publics, qui font tourner la machine économique (73% des investissements publics proviennent des collectivités locales), et bien, excusez moi l'expression, on leur fait les poches.

Donc première régression, régression fiscale.

La 2<sup>ème</sup> régression est consécutive à ce que je viens d'exposer, c'est une régression des services publics locaux qui se profile parce que ce sont les communes, les départements, les régions qui assurent les services publics.

Les personnes âgées sont prises en charge par les départements

Les personnes handicapées sont prises en charge par les départements

Les transports régionaux sont assurés par les régions

Les transports scolaires sont assurés par les départements

Les écoles élémentaires-maternelles sont prises en charge par les communes

Les collèges par les départements

Les lycées par les régions

A partir du moment où le président de la république met à exécution ses menaces, c'est le service public local qui est en danger.

De plus le gouvernement veut réduire les ressources des collectivités, il veut supprimer la **clause de compétence générale**.

Qu'est ce que cela signifie ?

Aujourd'hui, les départements, les régions, les communes peuvent intervenir dans une diversité de sujet, par exemple les associations sportives, culturelles, sociales qui sont très largement subventionnées, nous le savons bien ici, dans ce conseil, de nombreuses demandes de subventions sont demandées.

Avec cette réforme, c'est interdiction d'intervenir dans des domaines qui ne sont pas spécifiques.

3<sup>ème</sup> régression, régression démocratique

Le président de la république et son gouvernement souhaitent désormais qu'il y ait un scrutin uninominal à un tour pour désigner les conseillers dit territoriaux qui siégeront au département et à la région. Objectif : diminuer de moitié le nombre d'élus.

Ce même président de la république en 2003 encore pas président indiquait sur ce sujet, je cite « ce mode de scrutin est d'une brutalité sauvage » et ajoutait « n'est pas démocratique », il avait bien raison.

De plus ce mode de scrutin va à l'encontre de la parité. Aujourd'hui, pour les élections régionales, c'est un scrutin de liste, liste paritaire, ce qui assure la représentativité à part égale de femmes et d'hommes dans ce conseil.

Demain sans ce scrutin de liste, c'est terminé, c'est la fin de la parité, nous le savons, la parité a besoin d'être imposée pour être appliquée. Régression démocratique.

Aussi, si je reprends par exemple, les cantonales de 2008, si on applique cette méthode c'est 10% du scrutin qui serait inversé, je vous laisse imaginer au profit de qui.

Mes propos peuvent paraître de gauche, c'est bien normal. Mais ce qui me frappe, c'est que l'opposition engendrée par cette réforme vient d'élus de toutes sensibilités de droite, de gauche et du centre ce qui montre bien qu'il y a un problème de fond. De nombreuses communes, de droite, de gauche et du centre ont voté ce genre de motion.

Mes chers collègues, cette motion, présentée ce soir, n'aura de sens que si elle est votée à l'unanimité du conseil. Certains dans ce conseil demandent le dépassement des clivages politiques, nous en avons l'occasion.

Mr le Maire, le débat démocratique est ouvert si vous le souhaitez.